ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Audiovisuel

Question écrite n° 3592

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la politique de la Commission europeenne concernant le volet culturel du GATT. Dans le cadre des rencontres prealables a la reunion du G7 a Tokyo, la Commission s'appreterait, selon des informations publiees dans la presse, a brader l'audiovisuel europeen, et surtout francais, pour obtenir des garanties sur le transport maritime. Ce ne serait plus du libre-echangisme mais du troc ! M. le ministre de la culture avait, a diverses reprises, affirme qu'il ne cederait rien concernant le secteur culturel. Mais le document preparatoire a la conference du G7 ne fait aucunement mention d'une « exception culturelle » que les auteurs et scenaristes americains et europeens reclament. Quelles observations ont ete faites a la commission des affaires culturelles de l'Assemblee nationale ? Quelle est la position du gouvernement francais a quelques jours de la reunion du G7 ? Tiendra-t-il les promesses faites aux parlementaires francais a diverses reprises de ne ceder en rien concernant le secteur des biens culturels ? Face aux pretentions americaines, le choix est clair. Ce devrait etre le renoncement ou l'intransigeance quant a la defense de nos interets nationaux et de notre identite.

Texte de la réponse

Il est precise a l'honorable parlementaire que la determination du gouvernement francais a ete couronnee de succes le 15 decembre dernier puisque les dispositions memes de l'accord du GATT permettent a l'Europe de preserver sa liberte de reglementer le secteur de l'audiovisuel et de conserver un certain nombre de protections par le biais de derogations a la clause de la nation la plus favorisee. Les solidarites europeennes qui se sont manifestees a cette occasion, notamment dans la phase finale de la negociation, en sont sorties renforcees. L'Europe doit, a present, mettre a profit la dynamique ainsi creee pour organiser un veritable espace audiovisuel europeen au sein duquel la France jouerait un role essentiel. Afin d'atteindre cet objectif, le Gouvernement compte presenter tres prochainement aux instances europeennes des propositions susceptibles de renforcer ce secteur fragile.

Données clés

Auteur : M. Sarre Georges
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3592
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : culture et francophonie
Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1955
Réponse publiée le : 28 février 1994, page 1022